L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 | *payable d'avance*
Un mois pour PAR SEMAINE.$10 |

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, RUE CHARTRE.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 15 MARS 1843.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY.

TREMBLEMENT DE TERRE.

DESTRUCTION COMPLETTE DE LA POINTE-A-PITRE

Nous devons à l'obligeance de M. L. Maureau, passager à bord du *Séraïs*, arrivé hier de la Guadeloupe, trois numéros du journal l'*Avenir*, publié à la Pointe-à-Pitre. Nous voudrions reproduire ces trois numéros d'un bout à l'autre; car les articles, les lettres, les proclamations, les avis qu'ils contiennent forment l'histoire la plus éloquente de l'épouvantable catastrophe qui a détruit cette ville! Il n'y a pas une ligne qui ne révèle l'immensité du désastre; pas une ligne sous laquelle on ne sente en quelque sorte palpiter une souffrance, une douleur! Plaise à Dieu que nous n'affaiblissions pas trop ce lugubre tableau, en n'en donnant que les principaux traits!

POINTE-A-PITRE, 8 Février 1843.

Cinq heures du soir.—"La Pointe-à-Pitre est détruite.

"A dix heures trois quarts un tremblement de terre, ou plutôt un bouleversement de terre a renversé tout ce qui était sur sa portée; le feu s'est immédiatement déclaré, et dans ce moment il achève de brûler tout ce qui, en bois, était resté debout.

"Les morts, les mourants encombrent partout. Ceux qui sont restés sous les décombres y brûlent.

"Je doute que les annales du monde présentent un plus hideux étonnement.

"C'est plus que le tremblement de terre de Fort-Royal, par les ruines et l'incendie de tout le reste.

"Toutes les habitations de la campagne sont rasées.

Le gouverneur de la Guadeloupe, M. Gourbeyre, publie le 11 du même mois, sur les ruines mêmes de Pointe-à Pitre, une proclamation qui commence par les paragraphes suivans:

Un tremblement de terre, dont nos annales n'offrent pas d'exemple, vient de couvrir de ruines, notre malheureux pays; partout des habitations détruites, partout des victimes de cet immense désastre!

LA VILLE DE LA POINTE A PITRE N'EXISTE plus: d'innombrables cadavres gisent aujourd'hui sous ses débris, d'où vous avez vu sortir plus de 1500 blessés, dont le sort est encore incertain.

Une lettre de St. Pierre sous la date du 12 février en peignant l'anxiété avec laquelle on attendait les nouvelles de la Pointe, ajoute des détails qui font frissonner:

"Enfin la *Mouche* est signalée: son pavillon était enbenné! Plus de doute.....le désastre devait être grand! La population entière se porta à la Place-Bertin. On comptait les coups d'avirons des canots qui revenaient du bord. Les débarques furent assaillis, on s'enquit avidement des nouvelles. Le catastrophe était horrible! La ville de la Pointe n'était qu'un monceau de ruines! et pour comble de malheur le feu, le feu jaloux de voir l'œuvre de destruction s'accomplir sans son aide était venu se joindre aux mourans qui s'écroulaient, aux pierres qui écrasaient les blessés. Tout ce que l'imagination pouvait rêver de plus terrible n'approchait pas de la réalité. Les lettres reçues contenaient des récits affreux. La Pointe n'est plus qu'un immense cimetière, s'exhalant des gémissemens qui partaient de dessous les décombres. Tout était renversé, tout était écrasé, anéanti!

La plume se refuse à retracer le tableau de cette destruction d'une ville, dont un seul homme n'est debout. Pas une!.... et que l'incendie continue ses ravages!.... Le peu de maisons en bois que le fléau avait épargnées est la proie des flammes, qui ont fait autant et plus de victimes que le tremblement de terre lui-même. Des malheureux qui avaient échappé ensevelis dans les décombres, ne pouvaient se dégager de dessous ces montagnes de ruines, atteints par le feu, voyaient s'évanouir toute chance de salut; des jeunes filles, des vieillards, des femmes, à moitié enterrées parmi les débris de leurs maisons, succombaient des secours impossibles; car le feu qui s'avançait, comme une mer en furie, finissant par les engloutir. La violence de l'incendie éloignait ceux que leur courage et leur dévouement pouvaient exciter à tout braver pour arracher ces malheureux à une mort si horrible.

Samedi soir la ville n'était encore qu'une immense fournaise....Enfin, pour terminer ce lugubre récit, vous une lettre écrite sur les ruines de la Pointe-à-Pitre à M. Grafin, négociant de notre ville. Elle dépeint que toutes les phrases, que toutes les narrations possibles:

"J'ai reçu votre lettre, merci de ce souvenir; je me porte bien. Tout est ruine ou perdu; tout! tout! Ce soir nous campons dans la rue, n'ayant pour abriter de jeter les murailles à bas, afin de sauver les travailleurs des écoulemens probables.

"Depuis hier soir nous ne pouvons plus enlever nos cadavres, il y en a trop. Tout à vous.

"H. TEYRIER.

"P. S.—Et vivez à ma femme."

Cette phrase, n'ôtez-vous pas épouvanté en la lisant: *Depuis hier soir nous ne pouvons plus enlever nos cadavres, il y en a trop.*

En effet, d'après les dernières nouvelles, on les retirait par centaines des décombres, et il y avait encore des rues entières que l'on n'osait pas déblayer tant on craignait d'en trouver!

Trois choses seules dominent les ruines de cette vaste métropole. La façade de l'église écroulée est la dernière avec son cadran qui marque dix heures trente-cinq minutes, heure à laquelle s'est accomplie ruine d'une ville, l'énorme monument d'une nation. L'heure de la terreur venait de sonner et en même de temps qu'il ne faisait peut-être au marteau pour se lever et s'abattre, l'œuvre de destruction était accomplie, le silence de la mort avait succédé aux bruits tumultueux de la vie. Le pauvre et le riche, le libre et l'esclave étaient couchés dans le même linceul de perre, et les reflets rougeâtres de l'incendie éclairaient les funérailles de ce peuple anéanti. Comme pendant à ce triste spectacle, on a pu lire dans un journal d'une maison écroulée, un tableau conservé par miracle, un tableau représentant les ruines de Babylone!..... Singulier contraste! les traditions du passé en face des réalités du présent, le tableau de la destruction d'humaine en présence de la destruction divine! un plus loin, peut-être, planant sur cette scène de désolation, le portrait du roi, seul, préservé par une étrange fatalité, semblant promettre protection et secours à ceux qui ont eu le bonheur d'échapper au désastre!

Une autre lettre de la Pointe, après avoir vivement peint le désastre, ajoute:

Au milieu de tant de douleurs, ce qu'il y eut de plus digne de larmes fut la nuit qui suivit cet effroyable événement. Une tente était dressée sur la place de la Victoire et toute la monde affluait dans cette demeure souverte par la charité. Hommes, femmes, enfans, tous sans nulle et sans pain, pleurant à genoux, tous étaient consternés par une telle infortune, les mères pressaient leurs enfans sur leur sein, et remplies du spectacle de la veille, jetaient convulsivement des cris de terreur, et ne prenaient leur assurance qu'en attachant la vue sur le toit *inoffensif* qui était étendu sur leurs têtes. Partout la tristesse de la douleur ou le silence du désespoir: le cœur glacé de tant de maux tressaillait au bruit du vent, qui semblait gémir à travers les décombres comme la voix longue et traînante d'un mourant....

Et tout est épouvantable reçit peut se terminer par ce cri profond de détresse:

POUR COMBLE DE MISÈRE LE PAIN MANQUAIT!

Au milieu de tant de calamités, les autorités ont été à la hauteur de leur mission; le gouverneur, le maire et ses adjoints rivalisaient de zèle pour faire face à toutes les nécessités.

Pour venir au secours d'une aussi grande infortune, dit une lettre déjà citée, M. le gouverneur, ne prenant conseil que de son énergie, a par son exemple et sa bienveillance, ranimé l'espoir éteint dans les cœurs timides et affaibli dans les âmes courageuses; il a ouvert les ports à toutes les denrées de première nécessité et a contribué lui-même à soutenir le pauvre et l'indigent.... Le cœur des colons, de la Martinique et de tout le continent s'est ému à ce terrible événement, et le pauvre, comme le riche, a versé son offrande. Cette marine si recommandable a fait plus que son devoir; le jour, nuits et adjoints travaillaient avec ce calme de la résignation et se sacrifiaient tout intérêts de tour, et la nuit, surveillaient le sommeil des malheureux connus à leur garde. Toutes les autorités, tout le monde, enfin, a bien mérité de leurs concitoyens. Les soldats, et plus tard, les matelots, se livraient avec patience et courage sur ses débris qui exhalaient d'infâmes odeurs pour y chercher des trabeaux de chair oubliée.

Une autre lettre peint vivement le effrois et la sympathie qui se manifestèrent à St-Pierre lors de la nouvelle du désastre, elle raconte l'empressement mis à envoyer les premiers secours:

"Des personnes coururent de porte en porte demander des voitures; les travaux journaliers sont abandonnés, les armoires du riche, les malles du pauvre sont visées, et chacun s'empresse de donner le plus de linge possible; ce n'est pas tout, dans toutes les maisons on ne voit que des femmes, des enfans, occupés à faire de la charpie. La Bourse n'a qu'un moment présenté le même spectacle: partout le travail et l'activité! On craint de perdre de temps, on dirait qu'autant de moment de perdu c'est autant de blessés qui rendent le dernier soupir.

"Le navire le plus vite, la goëlette qu'à trois heures et à cinq heures un premier convoi de quatre barriques mettait à la voile pour la Pointe-à-Pitre, chargé de vivres de toutes espèce, de linge et de médicamens.

L'exemple de la Martinique ne sera pas perdu; et de toutes parts on s'empresera de venir à l'aide des infortunés habitans de la Pointe-à-Pitre. Notre ville qui a si bien entendu l'appel fait en faveur des incendiés de Hambourg, ne restera pas insensible à des souffrances plus rapprochées de nous, à des malheurs qui par cela seul auraient peut-être plus de droits à notre zèle, à des malheurs qui la commandent par leur si immense!

A M. l'Editeur du *Courrier*.

"J'ai quitté le lieu où s'élevait la malheureuse ville, il y a deux-sept jours; je viens de débarquer tout plein encore d'une douleur si grande, que je ne puis rien longtemps ronger aux malheurs qui m'ont personnellement frappé.

Vous aurez sans doute appris déjà en gros la nouvelle; je vais vous en donner les épouvantables détails, qui n'est impossible d'exagérer.

Le 8 février, à dix heures et demie, un épouvantable tremblement de terre a précipité de haut en bas toutes les maisons et murs de la ville. Lorsqu'après une éternelle minute d'anxiété et de mort, la secousse eut cessé, des cris épouvantables s'élevèrent de toutes parts au milieu d'une poussière si épaisse qu'on ne se distinguait plus à trois pas. Le vent balaya cette poussière de pâlire, et l'on put voir alors les cadavres horriblement mutilés de tous ceux que le hasard n'avait pas soustraits à la mort.

Une immense stupeur paralysa un moment toutes les langues.... on regardait d'un regard d'effroi, et puis tout d'un coup, comme une bombe qui éclate, un sanglot unanime brise toutes les poitrines....—Mon enfant! mon père! ma femme! Et puis chacun de courir, on pliait de chercher à courir, car il n'y avait plus de rues, plus d'indices, plus rien debout que quelques maisons en bois qui avaient fléchi comme le roseau, mais qui n'avaient pas rompu. Enfin, en accélérant des montagnes de décombres et de cadavres qui les jonchaient, chacun se dirige tant bien que mal là où quelqu'un de cher était on avait été. Bien peu furent retrouvés vivants!

Et puis, quand on se rencontrait, c'était à fendre le cœur:—Avez-vous vu ma mère?—écrasée!—Vous n'avez pas rencontré mes enfans!—sous les décombres!—Ma femme?—en lambeaux! D'autres, arrêtés près du lieu où s'élevait leur maison, appelant du secours en joignant les mains et tombant à genoux: Ma mère est là, ensevelie vivante, elle appelle; sidement à déblayer!—Je cherche la mienne! et l'on passait.....Et puis, dans tous les chemins s'élevaient des têtes, des bras, des jambes! le reste du corps était pris comme dans un étau. Et l'on marchait sur tous ces cadavres pour aller à la recherche d'autres cadavres!

Que vous dirai-je encore....trois mille morts et deux mille blessés environ, sans compter ce qui restait encore à arracher des décombres, lors de mon départ.

Mais il faut le dire, à la nouvelle de cet épouvantable désastre, les colonies voisines improvisèrent à l'œuvre des secours de toute espèce. Des listes de souscriptions furent ouvertes partout, on y faisait quelque somme à une représentation extraordinaire. Chacun apportait son obole ...les plus pauvres autant, comme toujours.

Cependant, il ne restait pas un magasin debout et il fallait manger! pas un toit, et il fallait dormir! On avait encore les maisons en bois; mais l'incendie faisait partout déjà; dévorant ce que le tremblement de terre avait épargné! Ainsi, rien ne fut sauvé, que l'existence de quelques-uns dont chacun avait et aura longtems de tristes larmes à pleurer.

La première nuit fut affreuse!

Pendant que l'incendie achevait l'ouvrage de destruction commencé le matin, chacun survivant cherchait à se reposer un peu de ses cruelles et de ses fatigues. Les plus ingambes se sauvaient sur les habitations voisines, emportant sur leur dos un reste de matelas, une mauvaise malle à moitié brûlée, ou un pauvre petit enfant pleurant d'effroi. D'autres s'étaient réfugiés à bord des navires de la rade. Les plus faibles, épuisés de lassitude, allaient tomber, pâle au pied d'un arbre, sûrs à l'abri d'une roche écroulée!

L'incendie dura toute la nuit, et le jour suivant, et le jour d'après!

Alors on songea à donner les premiers secours, une sorte d'administration s'organisa, et les vivres affluèrent faire guerre à la *ration*. Après avoir attendu quelques heures, chacun recevait un peu de riz, une morue, un biscuit, ce qu'il y avait enfin. Magistrats, avocats, notaires, négocians, alliaient et venaient une queue de morue à la main. Les plus timides avaient peine à attraper quelque chose: il était si difficile dans un pareil moment de pourvoir à tout.

Alors, d'touchantes émigrations eurent lieu.

Chacun fayait du côté où l'espoir lui plaisait.

Ne reste plus bientôt que ceux qu'un reste d'intérêt retenait malgré eux, et ceux auxquels manquait le courage de partir.

La Martinique mérite surtout une sincère reconnaissance et un bon souvenir. La première elle répondit à l'appel de reste de ses frères. Elle envoya des vivres, et quelques vêtemens. Ceux qui se réfugièrent là, furent reçus avec cette délicate générosité de Créole. Il n'y avait pas la peine de parler; on vint à eux les mains pleines. Vêtemens, argent, soins, tout leur fut donné, et partout, tout, cette douce et charitable hospitalité qui caractise bien des plaies.

Chacun comme tant d'autres avec une femme et mon enfant en bas âge, c'est sur votre rivage, que le vent m'a poussé avec ma petite famille, qu'un brassat miraculeux a sauvée.

Et je vous écrit tout cela les yeux pleins de larmes, de la chambre du navire qui nous porte."

CH. TESTUT.

13 Mars 1843.

AVIS.—La caractère généreux et complaisant des habitans de la Nouvelle-Orléans est trop bien connu pour que l'on puisse douter de l'intérêt qu'ils prennent aux malheureux colons que la Providence a permis d'échapper aux désastres du 8 février dernier.

N'écoutant que la sympathie qu'inspire un malheur si grand et si subit que celui que nous déplorons, les habitans de la Nouvelle-Orléans tendront, n'en doutons pas, une main secourable aux débris vivans des familles qui ont été ensevelies sous les ruines de la Pointe-à-Pitre.

En conséquence, les personnes qui s'intéressent au sort de ces malheureux colons, sont priées de se réunir, jeudi prochain 16 du courant, à 5 heures P. M. au bureau du soussigné, à l'effet de nommer un comité qui sera chargé de faire une souscription dont le produit sera versé au Consulat de France pour être envoyé à la Guadeloupe.

L. KYMA,
82, rue St. Louis.

La Malle a manqué hier encore au-delà de Charleston; cela était indispensable; et il faudrait ne pas connaître les habitudes du service des postes pour s'en étonner le moins du monde. Ne soumets-nous pas faits pour attendre le plus longtemps possible les nouvelles qui nous intéressent le plus vivement?

ELECTION SPECIALE.—A l'élection spéciale qui a eu lieu dans la paroisse d'Est-Feliciana pour remplir à la Chambre le siége laissé vacant par M. R. W. WALKER, le colonel FLUKER [locof.co] a été élu par une majorité de 19 sur M. DUNN [locofuco.] Les whigs n'avaient présenté aucun candidat.

LA CHAMBRE n'en a pas encore fini avec les élections contestées par toute la durée de l'abstination qu'y ont mise les locofocos. Il n'est pas de matinée qu'il n'arrive présentée pour remplacer hier une décision finale. Il faut espérer qu'il n'en sera pas de même aujourd'hui.

ACCIDENT.—M. George Luff, natif de Gibraltar, s'est noyé dans la nuit d'avant-hier en se rendant à bord du navire *Orient*. Ce malheureux est tombé entre deux navires et est mort quelques instans après avoir été retiré de l'eau. M. Luff était arrivé de Gibraltar il y a peu de jours avec M. Francisco Rodella dont nous avons dernièrement annoncé la fin prématurée.

Le docteur LARDNER donne ce soir sa seconde séance; le succès de la première en assure le succès. La parole lucide du professeur, les beaux desseins qui rendent sensibles aux yeux les explications orales, tout contribue à mettre la science à la portée des intelligences les moins avancées.

STABAT MATER.—La seconde exécution du *stabat* de Rossini a fait mieux apprécier encore que la première les admirables beautés que renferme ce chef-d'œuvre. Sauf une légère inadvertance qui a failli compromettre l'effet du quatuor sans accompagnement, des différents morceaux ont été dits avec un aplomb, une fermeté et un talent remarquable. Ni l'éclat, ni l'expression, ni les nuances n'ont manqué aux exécutans; et c'est à cette seconde audition que nous avons surtout senti la justesse de ces paroles d'un habile dilettante: "La belle et touchante complainte à la vierge qu'on appelle le *Stabat*, du premier mot à la dernière strophe, a été à bon droit choisie pour thème de composition musicale par plusieurs des plus grands maîtres qui ont écrit pour l'Eglise. Un mélange de tristesse, de compassion profonde, d'amour céleste, d'espérance divine respire dans toutes les strophes. Les terreurs et les douleurs de la passion, adoucies dans le cœur de Marie par la résignation sublime, par l'espoir de la résurrection, par le pressentiment des joies célestes, n'y a-t-il pas là le sujet le plus fécond et le plus riche pour un morceau de musique religieuse! Rossini a profondément compris cette pieuse donnée. Toute son œuvre, malgré son indéniable variété, a un caractère marqué de douleur mêlée de tendresse et d'espoir. C'est la joie au milieu des larmes; c'est l'affliction d'ici bas et le sourire du ciel."

Nous devons assurément nous féliciter de posséder dans notre ville une société musicale de force à lutter sans désavantage contre les difficultés d'une œuvre comme celle de Rossini; nous devons lui être reconnaissants de nous l'avoir fait entendre, et d'avoir eu deux fois faire servir l'attrait d'un beau concert spirituel au soulagement des orphelins. La soirée de lundi, bien qu'elle soit loin d'avoir été aussi productive que celle du mois dernier, laissera encore un assez beau denier pour l'asyle de la troisième Municipalité. L'*Athénée musical* a bien mérité de l'humanité; il a bien mérité aussi de l'art; et ce sera là sa double gloire, ce sera là sa double récompense.

L'ANGLETERRE DANS L'AMERIQUE DU SUD.

Nous mentionnions, il y a deux ou trois jours, l'intervention active dont l'Angleterre menace les provinces unies du Rio de la Plata. Ce n'est pas sur ce seul point de l'Amérique du Sud qu'elle cherche à établir son influence; si elle menace de le faire les armes à la main, elle se propose d'y arriver plus au Nord par la voie des négociations. On sait qu'elle a envoyé tout récemment au Brésil un plénipotentiaire pour négocier avec cet empire une convention commerciale. Les propositions de l'Angleterre, suivant un journal assez bien placé pour savoir le fond des choses, sont fort simples et fort accommodantes en apparence, mais fort dangereuses au fond.

Il ne s'agit pas même d'un traité de commerce. Le gouvernement de Rio a fait démentir officiellement la pensée qu'aucun sénateur eut été chargé d'en rédiger.

Ce que demande l'Angleterre et ce qu'elle offre comme même temps fort avantageux à la marine brésilienne. Ces propositions sont:

1o La prolongation pour deux ans du traité de commerce qui unit le Brésil et la Grande Bretagne;

2o La droit d'avoir une croisière en relâche sur certains points du Brésil, sous prétexte d'empêcher la traite des noirs, moyennant quoi, le plénipotentiaire anglais offre une forte diminution de droits à prendre du sucre brésilien dans les ports de Royaume-Uni.

Nous espérons que les hommes d'état de Rio y regarderont à deux fois avant d'agréer cette proposition séduisante; nous en disons en quelques lignes l'intention et les effets probables.

La première proposition, consistant à prolonger le convention-commerciale qui va expirer, était naturellement prévue. Cette convention a été conclue à une époque où le Brésil, resté sous l'influence de la Grande-Bretagne pendant les guerres de l'empire, n'avait rien à refuser à la puissance protectrice de son indépendance; mais on comprend que ce empire, destiné à jouer qu'un beau rôle dans l'équilibre du monde, sit hâte de se soustraire à une sorte de vasselité commercial inadmise à son intérêt. D'un autre côté, il n'y a rien que d'honorable pour l'Angleterre à réclamer la continuation d'un *habile quo* si favorable à son industrie maritime.

C'est dans la deuxième partie de ses propositions que nous sommes forcés de lire une arrière-pensée peu loyale que la Grande-Bretagne voile sous une apparence de philanthropie répugnable, aujourd'hui percée à jour auprès de tous les cabinets européens.

Personne n'ignore en effet les outrages gratuits et multipliés que subit la marine brésilienne sur tous les points de la côte d'Afrique, ces prétentions organisées à Sierra-Leone par un tribunal mixte violant toutes les traités, ces arrestations arbitraires de bâtimens faisant un trafic légal, ces fers déposés à bord pendant la nuit pour faire croire au trafic des esclaves; tout cela ne peut être que le résultat d'un système prémédité dans le but d'arracher aux Portugais du Nouveau-Monde des concessions plus redoutables. C'est sur la colonie du Brésil que la Grande-Bretagne voudrait établir ses croisières et ses inquisitions; c'est l'Amérique du sud tout entière qu'elle veut embrasser et resserrer sous les entraves de sa marine. La crédulité serait à la fois un puissant instrument de contrebande et un moyen de favoriser sous main les révolutions qui tendraient à démembrer l'empire de Brésil, à le morceler en trois ou quatre états rivaux, faibles et divisés.

Déjà la république anglaise a créé Montevideo, en 1826, une république bâtarde, impuissante, rivale insolente de Buénos Ayres, et placée comme elle sur le bassin de la Plata. Or, qui ne sait que les diverses provinces du Brésil sont animées entr'elles d'une secrète mais implacable jalousie; que la république actuelle de la province de Rio-Grande, fomentée par les agens anglais européens, n'est point agissée; que Bahia se souvient toujours d'avoir été une capitale jusqu'en 1767, et que la dernière insurrection de cette ville en 1822 a laissé dans les cœurs une semence secrète qui ne demande qu'à éclater. Croit on que la république brésilienne resterait neutre et loyale en face des éventualités possibles? Que l'Europe y aime sérieusement, et que le Brésil ne se souvienne du fameux vaisseau de Porto-Bello, d'où sont sorties toutes les calamités des colonies espagnoles.

Nous ne parlons pas du Para, sur lequel le Brésil ne doit point cesser d'avoir les yeux fixés. Sans doute la Grande-Bretagne promettra de mettre un terme aux vexations de sa marine sur la côte de Guinée, pourvu qu'elle puisse exercer sa philanthropie sur les côtes du Brésil et de l'Amérique. Elle fera plus: elle admettra le sucre brésilien à des droits modérés sur les marchés anglais; elle le propose généreusement, bien que cette marchandise soit déjà fabriquée par des mains esclaves; on fera taire les déclamations de la secte d'Exeter Hall, qui aime les noirs passionnément, mais qui loge préfère pourtant les colonnades de la mère-patrie. Les journaux de Londres nous ont révélé avec candeur toutes ces combinaisons machiavéliques.

Une croisière britannique sur les côtes et dans les baies de l'Amérique du Sud n'est donc, à nos yeux, que la contrebande en permanence et le démembrement du Brésil en perspective: c'est la ruine d'un état qui doit être le rival futur de l'Indostan pour la production des denrées tropicales.

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

MARDI, 14 mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 33 membres.

Sur motion de M. Perkins, le colonel Fluker, élu représentant de la Paroisse d'Est-Feliciana, est admis à prêter serment.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Thibodeaux, Phelps et Chiles.

M. Voorhies présente une pétition de la corporation du village de Washington. Référée à un comité spécial composé de MM. Voorhies, Heath et Berdelon.

Sur motion de M. Clark la Chambre accepte des amendemens proposés par le Sénat au bill qui a pour but d'incorporer l'église méthodiste épiscopale de Carrollton et y donna son concours.

M. Briant, d'un comité spécial auquel a été référée une requête pour la construction d'établissement d'un bac sur le lac Catahoula, rapporte un bill autorisant dans le but visé que dans la seconde et dans la troisième section, le mot "Sénat" soit substitué à celui de "Chambre" partout où il se trouve dans un bureau d'élection à remplacer.

Sont donc. *Il est de plus décidé, &c.*, Que le sera établi un autre bureau d'élection à Bayou des Rapides, au local où se tient l'école de Michel Neal dans la partie de la paroisse connue sous le nom d'établissement d'Avoyelles, et les élections pour officiers civils et de la même manière qu'elles s'effectuent dans les autres parties de ladite paroisse.

Sect. 2me. Et *il est de plus décidé, &c.*, Que cet acte sera en force à dater de sa passation.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Approuvé le 14 mars 1843. FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 81)
ACTE

Fixant l'époque pour relever les appels à la Cour Suprême, pourvoyant des paroisse, &c. de Washington, St. Tammany, Livingston et Ste. Hélène.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que dans le cas où le nombre des causes, qui doivent être entendues dans le terme de chaque année dans le jour légal ou tous les appels interviennent la Cour Suprême pour les quatre districts dans les paroisses de Washington, St. Tammany, Livingston et Ste. Hélène, seront et devront être entendues.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentants
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1843. A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 82.)
ACTE

Pour vendre un terrain de James Walsh, habitant de la paroisse de la Pointe Coupée.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée Générale, Que le trésorier de l'Etat est et demeure autorisé à payer les fonds dans le trésor non autrement affectés, à James Walsh, ou à son ordre, la somme de mille dollars pour le prix du terrain vendu à l'Etat pour servir de cimetière.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

OFFICIEL.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR,
dans l'exercice et le consentement du Sénat.

ENCANTEURS POUR LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

A. D. Gurtner, B. F. Marks
Bernard Doblin, Owen D. Egan.
M. Barnett Junior.

Isaac N. Pulliam, secrétaire pour la paroisse d'Est Baton Rouge.

NOTAIRES PUBLICS

G. R. Stringer—Pour la Nouvelle-Orléans
Edward Duplessis, de do
Jean A. McVeigh, notaire public pour la paroisse d'Est Baton Rouge, en place de feu George Nicholson, le quatrième district de la paroisse d'Est Baton Rouge.

Thomas R. Ripley, juge de logueurs pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

A. G. Morrow, juge de paix pour la première des Avoyelles.

H. Gully, Commissaire liquidateur de l'Association Consolidée de Planteurs de la Louisiane.
(Nouvelle-Orléans le 14 mars 1843.)

FACTS AS FANCY.—Il est à notre connaissance positive que toutes les douleurs provenant des membres ou des hanches contractée, tirés et toutes les autres souffrances provenant des rhumatismes ou de la goutte peuvent être guéries, quelque graves et quelque chroniques qu'elles soient, par le liniment pour mal de reins, de dos, &c. et d'Hunt inclus agent de COMSTOCK & ROSS, 39, rue des Magasins, l'un prix intérieur seulement et d'autre appliqué extérieurement. Nous affirmons ce fait sans crainte d'un démenti. Veuillez-vous maintenant user de ce remède, ou souffrir ou mourir?

(CHRONICLE.)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Britannia, McBean, Liverpool. Wm Mure
Barque Montpellier, Stackpole, Marseilles. Capit
B & J F Whitney & co
Brick Danube, Clark, St Valery. do
St. Patrick, Dyer, New York. do
Goel. Little Emily, Bean, Mobile. do
Magnet, Taylor, Apalachicola. do
Lewelling, Jones, Mobile. do
Select, Wedt, Port Lavaca. do
New Year, Barnaim, Mobile. G B Doster & co

ARRIVES

Bateau de remorque Adriatic, Spinhike, des Passes.
Bat. au de remorque Star, Heston, des Passes.
Bateau de remorque Prairie, Dinney, des Passes
Bateau de remorque Southerner, Whaley, des Passes.
Navire Grenade, Hammond, de Liverpool.
Navire Maria Carolina, Bruyneau, de New-York.
Navire Georgiana, Toole, de Liverpool.
Navire Soboski, Mobny, de Cadiz.
Barque Albert Henry, Barnes, de New-York.
Navire Argo, Anthony, de New York.
Navire Oscola, de Liverpool.
Barque Agnes Gilmore, Neille, de Liverpool.
Goel. Vendia, Pierce, de Kingston, Ja.
Goel. Charlotte Ann, de la Fourche.
Goel. Oregon, Soliard, de Savannah.
Goel. Star, Thomas, de Boston.
Goel. Rosa, Babasle, de la Havane
Goel Edward-Adams, Goddrey, de Porto-Cabello
Brasmer Mazeppa, Autre, Vicksburg.
" Isabel, Henry, Lafourche.
" Grace Darling, Dustin, Louisville.
" Governor Yell, Martin, de la Balize.
" Gal. Chouteau, de la Fourche.
" Julia Chouteau, Morehouse, de St. Louis.
" Pizne, Hongood, des Opelousas

DE LA VUE ET DE L'OUIE.

LE DOCTEUR E. FOURNEL, donne avec qu'en peut le traitement des maladies de l'œil, sur les affections d'yeux, telles que beaucoup, intolérance, dureté de l'ouïe, desséchement de l'organe oculitif et de la membrane du tympan, suppuration de l'oreille externe, scrofule catarrhale, exfoliation des trompes d'Eustache, embarras de la cause lymphatique, spécialement de la membrane du tympan.

Celles des yeux tels que l'ophtalmie, l'éphiphora, les taches de la cornée, l'amaurose et la cataracte commencente. Toutes ces affections sont guéries sans opérations par ses modes de traitement; il faut en excepter la cataracte bien formée, la strabisme et la fausse lentille, dans ces cas le docteur Fournel a recours aux opérations les calmant rue Royale, No 44, entre Bonville et Dauane
15 mars—3

C Baisse.—30 barils et 30 barriques à vendre par
15 mo CH. DOANE & Co. 69 Poydras

Blonn en sacmoo a vendre par
15 mo CH. DOANE & Co. 69 Poydras

Bleu de Balsme—50 caisses à vendre par
15 mo CH. DOANE & Co. 69 Poydras

Corde d'emballage 60 rouleaux du Missouri, à vendre
15 mars CH. DOANE & Co
do Poydras.

Tabac—60 caisses à vendre par
15 mo CH. DOANE & Co. 69 Poydras

Vin—30 cais-ez Madère et Sherry, à vendre par
15 mo CH. DOANE & Co. 69 Poydras

Bouchons—5 balles à vendre par
15 mo CH. DOANE & Co. 69 Poydras

Raisin de corinthe par
15 mo CH. DOANE & Co. 69 Poydras

Amandes à coque dure à vendre par
15 mo MANUEL BLASCO, 26, Commune

Cigares de la Havane—Un assortiment complet à vendre par
15 mo MANUEL BLASCO, 94, Commune

Café de la Havane—Cafe vert, à vendre par
15 mo MANUEL BLASCO, 96, commune

Eau-de-vie de pêches, à vendre par
15 mo MANUEL BLASCO, 96, Commune

Sucre de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par
15 mo MANUEL BLASCO, 96, Commune

Blanc de baleine, à vendre par
15 mo MANUEL BLASCO, 96, Commune

Vin d'Oporto, à vendre par
15 mars MANUEL BLASCO, 96, Commune

Il présente une résolution à l'effet de priver les membres d'Orléans du droit de voter sur aucune des questions qui concernent leur élection.

A continuer.

[PAR AUTORITÉ.]
(No 43)
ACTE

Pour amender la charte de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*; Que les dispositions de la charte de la dite compagnie qui limite a un million de piastres le capital de ladite compagnie, soient et demeurent par le présent abrogées de manière qu'il Pavenir le capital de ladite compagnie, se composera de dix mille actions, à trente piastres l'action, n'excédant en totalité à la somme de trois cent mille piastres; et les directeurs de la compagnie, n'auront point le droit d'augmenter ce capital en feant des souscriptions nouvelles ou de la montant fixé, excepté dans les cas spécifiés plus bas. Il est bien entendu qu'aucune des dispositions de cet acte ne pourra en aucune manière porter atteinte aux droits acquis des créanciers de ladite compagnie, lesquels droits demeurent et est restent dans leur entier, toute jours après la promulgation du présent, tout comme créancier dont les droits seraient postérieurs à ce même date, sauf toutefois les dispositions du Washington, St Tammany, Livingston et Ste. Hélène, seront et demeurent tels qu'ils ont été ci-devant établis.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété*, Que les actionnaires de ladite compagnie seront tenus, dans le délai de vingt jour de la présente loi, de se prononcer pour ou contre l'acceptation de la loi, et si moins de la majorité en valeur des actionnaires, en faveur pour l'acceptation en le rejet de cette loi, ou si dans le délai de vingt jours de la promulgation du présent acte, la direction de ladite compagnie n'est tenue d'informer officiellement le gouverneur de l'acceptation ou du rejet de la présente loi.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 80.)
ACTE

Pour créer des nouveaux neuf districts d'élection dans les paroisses de St Tammany, Pointe Coupée et Rapides.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*, Que les dispositions de la charte de la dite compagnie qui limite a un million de piastres le capital de ladite compagnie, soient et demeurent par le présent abrogées de manière qu'il Pavenir le capital de ladite compagnie, se composera de dix mille actions, à trente piastres l'action, n'excédant en totalité à la somme de trois cent mille piastres; et les directeurs de la compagnie, n'auront point le droit d'augmenter ce capital en feant des souscriptions nouvelles ou de la montant fixé, excepté dans les cas spécifiés plus bas. Il est bien entendu qu'aucune des dispositions de cet acte ne pourra en aucune manière porter atteinte aux droits acquis des créanciers de ladite compagnie, lesquels droits demeurent et est restent dans leur entier, toute jours après la promulgation du présent, tout comme créancier dont les droits seraient postérieurs à ce même date, sauf toutefois les dispositions du Washington, St Tammany, Livingston et Ste. Hélène, seront et demeurent tels qu'ils ont été ci-devant établis.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que les actionnaires de ladite compagnie seront tenus, dans le délai de vingt jour de la présente loi, de se prononcer pour ou contre l'acceptation de la loi, et si moins de la majorité en valeur des actionnaires, en faveur pour l'acceptation en le rejet de cette loi, ou si dans le délai de vingt jours de la promulgation du présent acte, la direction de ladite compagnie n'est tenue d'informer officiellement le gouverneur de l'acceptation ou du rejet de la présente loi.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

OFFICIEL.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR,
dans l'exercice et le consentement du Sénat.

ENCANTEURS POUR LA VILLE DE L